

Dernière modification le 26/08/2016 par DAT/AES<sup>1</sup>.

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour la Guinée : l'agriculture, le développement local et décentralisation, l'enseignement pré-universitaire et la formation professionnelle. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

## CONTEXTE

### Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

#### Secteur sociaux :

##### Santé :

« Les femmes guinéennes, particulièrement dans les campagnes, peinent à accéder aux services de santé adéquats, en particulier de soins obstétricaux et de planification familiale<sup>2</sup>. En 2015, seulement 45 % des naissances étaient assistées par du personnel de santé qualifié et seules 6% de femmes mariées ou en union utilisaient une quelconque méthode contraceptive (GGGR 2015). Si le taux de mortalité maternelle a chuté de près de 34,7% au cours de 20 derniers années, passant de 1040 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 679 en 2015, le taux de mortalité maternelle en Guinée est l'un des plus élevés de l'Afrique subsaharienne (546/100 000 moyenne régionale). De plus, une femme sur 26 risque de mourir en couche au cours de sa vie<sup>3</sup>.

Le taux de fécondité est de 4.9 enfants par femme et le taux de fécondité chez les adolescentes est de 154 sur 1000 femmes âgées entre 15-19 ans (GGGR 2015). D'après l'Enquête démographique et de la santé et à des indicateurs multiples de 2012 (disponible [ici](#)), « la fécondité précoce varie selon le niveau d'instruction; 48 % des filles de 15-19 ans sans instruction ont déjà commencé leur vie féconde contre 17 % parmi celles ayant un niveau secondaire ou plus ».

**Ebola :** La Guinée a été fortement touchée par l'épidémie du virus Ebola. « Du fait du rôle spécial de la femme en tant que dispensatrice de soins aux personnes malades, tant à domicile que dans les centres de santé, l'épidémie affecte plus les femmes (53%) que les hommes (47%). Tous les décès liés à l'épidémie de la maladie à virus Ebola, accroissent la vulnérabilité des femmes et des filles. En effet, en novembre 2014, on comptait plus de 600 veuves du fait d'Ebola. De plus, les décès des femmes actives enregistrées, a exacerbé la vulnérabilité des filles et des adolescentes, qui deviennent systématiquement la relève de leur mère décédée, dans la prise en charge des travaux domestiques, y compris les soins aux malades, les exposant davantage au virus Ebola, à la précarité et à d'autres formes de violences<sup>4</sup>.

**VIH/SIDA :** Les femmes restent les plus touchées par le virus du Sida en Guinée. Selon un rapport du comité national de lutte contre le Sida (CNLS), le taux de prévalence au VIH/SIDA chez les femmes est 1,9%, contre 0,9% chez les hommes. Alors qu'en 2012, le taux de prévalence était estimé à 1,7 chez les adultes. (Voir rapport [ici](#))

**Excision/Mutilation génitale féminine E/MGF :** « L'excision est illégale depuis 2000 mais, particulièrement ancrée dans les pratiques traditionnelles, elle reste pratiquée dans toutes les régions, quel que soit leur niveau de développement socio-économique. »<sup>5</sup>. Selon rapport des Nations Unies sur les mutilations génitales féminines en Guinée (disponible [ici](#)), 97 % des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi l'excision.

**Violence basées sur le genre :** La violence à l'égard des femmes est aussi répandue en milieu urbain qu'en milieu rural (quoique les taux de prévalence de violence varient légèrement en fonction des ethnies). Le taux de prévalence des mariages précoces est l'un des plus élevés dans le monde : en moyenne 3 filles sur 5 sont mariées avant leurs 18 ans. Dans certaines régions du pays, comme la Haute Guinée, la Moyenne-Guinée et la Guinée Forestière, le taux de prévalence des mariages précoces est supérieur à 70% : un chiffre deux fois plus élevé que la moyenne de l'Afrique Subsaharienne (37%).

« Entre janvier 2012 et décembre 2015, le Bureau du HCDH en Guinée et des organisations de la société civile ont répertorié au moins 3,021 cas de violences basées sur le genre (VBG), dont 1,001 cas de viols et agressions sexuelles. »<sup>6</sup>

##### Education :

La Guinée a le taux le plus bas d'alphabétisation de la région, avec des pourcentages de 23% pour les femmes et de 38% pour les hommes. (GGGR 2015)

<sup>1</sup> Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification.

<sup>2</sup> Comité CEDEF (2014). Examen de la Guinée. Rapport alternatif conjoint. Octobre 2014 [lien](#)

<sup>3</sup> OMS (2015), Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015 [lien](#)

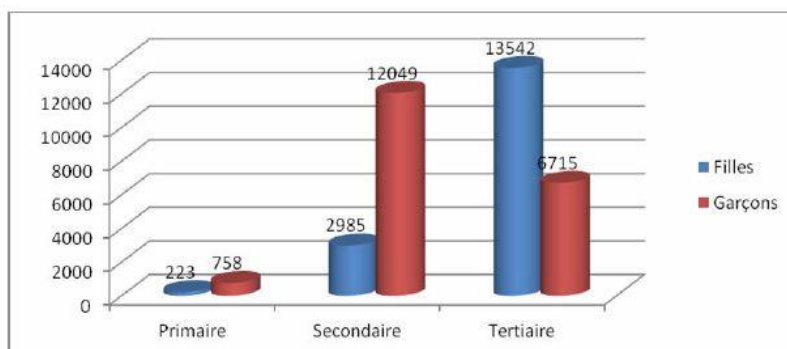
<sup>4</sup> Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (2015). Situation globale des inégalités du genre et de la vulnérabilité en Guinée pour le plan de relance de développement post EBOLA. [Lien](#)

<sup>5</sup> Comité CEDEF (2014). Examen de la Guinée. Rapport alternatif conjoint.

<sup>6</sup> ONU (2016), Rapport sur les droits humains et la pratique des mutilations génitales féminines/excision en Guinée, P, 8

Même si des progrès significatifs ont été réalisés en matière d'éducation surtout au niveau du primaire et de l'enseignement technique et professionnelle, beaucoup d'efforts restent à faire. En Guinée, l'éducation est obligatoire seulement au niveau de l'école primaire, le taux de scolarisation au niveau primaire en 2015 était de 81% pour les garçons et de 69% pour les jeunes filles. La scolarisation aux niveaux secondaire et supérieur est beaucoup plus faible, d'autant plus pour les femmes avec des pourcentages de 23% dans le secondaire et 6% dans le supérieur contre 37% et 14% respectivement pour les hommes. (GGGR 2015)

• **Formation professionnelle** : Les filles représentent 46.21% de l'effectif total des apprenants de l'enseignement technique et de la formation professionnelle publique et privée. Il existe cependant une forte ségrégation par secteur d'activité: les hommes sont largement majoritaires dans les formations du secteur secondaire et les femmes dans les formations du secteur tertiaire.



En effet, les femmes représentent 67% des apprenants dans les formations du secteur tertiaire et les hommes représentent 80% des apprenants dans les formations du secteur secondaire. Par ailleurs, en 2012, les IES publiques ne comptaient que 22,11% d'étudiantes contre 37,09% dans les IES privées.

**Participation politique** : Les femmes restent peu présentes dans la sphère politique : en 2015, les femmes occupent 22% des sièges parlementaires et 15% des positions ministérielles (GGGR 2015).

## Agriculture

Le secteur agricole contribue à 30% du PIB. Les femmes sont présentes tout le long du processus de production agricole, depuis la préparation des terres jusqu'à la récolte. Malgré leur forte contribution au développement rural où elles sont présentes à 80%, les femmes font face à des discriminations dans l'accès aux ressources productives (accès au crédit, terre, etc.) limitant ainsi leur rentabilité économique<sup>7</sup>.

## Développement local et décentralisation

• Les femmes sont peu présentes dans l'administration publique, tant au niveau central qu'au niveau local. Malgré une loi instaurant un quota de 30% pour les femmes sur toutes les listes électorales, en 2015 les femmes occupent 22% des sièges parlementaires et 15% des positions ministérielles (GGGR 2015).

## Législation

• **Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** en 1982 mais le Protocole CEDEF<sup>8</sup> n'a pas été signé. Le Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples<sup>9</sup> est signé en 2003 (en revanche ce dernier n'a pas encore été ratifié par l'Assemblée Nationale).

• L'article 8 de la Constitution dispose que "les hommes et les femmes ont les mêmes droits". Il faut noter que le code civil en vigueur a fait l'objet de révision en raison des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes qu'il contenait, mais le projet se trouve encore au niveau du Ministère de la Justice. Parmi les provisions discriminatoires existantes dans le Code Civil, nous pouvons citer :

- un âge légal de mariage inférieur pour les femmes : 17 ans pour les femmes contre 18 ans pour les hommes (et la possibilité que cette limite soit levée au cas par cas)

- l'homme est le chef de famille (article 324), en cette qualité, il lui revient le droit de choisir le lieu de résidence de la famille

<sup>7</sup> Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (2015).

<sup>8</sup> Protocole facultatif prévoyant que « des communications peuvent être présentées par des particuliers (...) qui affirment être victimes d'une violation par cet Etat Partie d'un des droits énoncés dans la Convention (CEDEF) ».

<sup>9</sup> Connu comme le « Protocole de Maputo », le texte est adopté en juillet 2003 et symbolise l'engagement des Etats africains à mettre un terme aux discriminations et violences faites aux femmes.

(article 247 et 331), et il peut empêcher sa femme d'exercer un métier de son choix (article 328). En cas de divorce, la femme n'obtient la garde de ses enfants que jusqu'à l'âge de 7 ans : « sauf accord spécial entre les parties, les enfants dès qu'ils auront atteint l'âge de sept ans, seront confiés à leur père » (article 359).

- le mari peut demander le divorce pour « cause d'adultère de sa femme » (article 341) alors que la femme ne peut le faire que « lorsqu'il aura entretenu sa concubine au domicile conjugal » (article 342).

• Si le droit écrit est la seule source de droit reconnue officiellement, le droit coutumier ou religieux prévaut dans certaines régions.

• L'article 6 de la loi du 10 juillet 2000 portant sur la Santé de la Reproduction, protège les femmes et les hommes contre la torture et les traitements cruels affectant le corps et en particulier les organes génitaux. Malgré cette loi, les mutilations génitales féminines continuent d'être une pratique répandue dans l'ensemble du pays.

## Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

**Il existe une Politique Nationale du Genre depuis 2011, ainsi que plusieurs stratégies sectorielles (notamment sur la scolarisation des filles et la lutte contre les violences faites aux femmes). Le gouvernement a notamment mis en place des fonds tels que le Fonds National d'Appui aux Activités Economiques des Femmes (FONAEF) et le Fonds National de Promotion du Genre (FNPG). Cependant, d'après la PNG, l'insuffisance des ressources allouées au Ministère en charge de la Promotion Féminine, la faiblesse des mécanismes d'information et de communication et le mauvais fonctionnement des mécanismes de concertation et de consultation entre le Ministère et les autres acteurs, limitent le dispositif institutionnel » (en charge du genre).**

• **Politique Nationale du Genre (PNG)** : élaborée en 2011 sur financement du PNUD. La PNG est structurée autour de cinq axes stratégiques, à savoir : (1) l'accès aux services sociaux de base, (2) le respect des droits humains et l'élimination des violences, (3) l'accès/contrôle des ressources et le partage équitable des revenus, (4) l'amélioration de la gouvernance et de l'accès équitable aux sphères de prise de décision et (5) l'intégration du genre dans la politique macroéconomique.

### Documents stratégiques sectoriels incluant la promotion de l'égalité de genre dans leurs actions et objectifs:

• **Politique Nationale pour la Scolarisation de la Jeune Fille**

• **Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le Genre** : stratégie basée sur 5 composantes, à savoir : prévention, recherche, coordination et lutte contre les violences spécifiques.

• **Plan d'Action National sur la Résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité.**

Cinq axes d'intervention prioritaires sont définis :

- Intégration des questions de Genre dans les politiques et programmes de développement
- Implication des femmes /filles au processus de paix, de prévention, de gestion et de règlement des conflits
- Protection des femmes /filles contre les violences sexuelles et les mutilations génitales féminines
- Renforcement de l'intégration des femmes au processus de prise de décision politique
- Renforcement du partenariat et de la Coordination

• **Plan stratégique national de l'abandon des mutilations génitales féminines 2012- 2016 (PSN)** assorti d'une feuille de route pour son opérationnalisation en 2013. Le ministère de la Justice a organisé de nombreux ateliers et séminaires de formation à l'intention des magistrats sur les questions des MGF/E. En 2012, 2013 et 2014, plus de 800 officiers de police judiciaire, gendarmes, policiers et magistrats ont été sensibilisés à la problématique.

• **Politique Nationale de Développement Agricole (2007)** : reconnaît les femmes comme principales productrices agricoles ainsi que leur statut marginal. « La prise en compte particulière des systèmes de production familiaux qui fournissent la majorité de la production agricole (dans le cadre de modes de production traditionnels extensifs), des femmes et des jeunes qui constituent les principaux noyaux de l'agriculture familiale dominante en Guinée » est citée comme l'un des principes sur lesquels repose cette politique nationale. Document disponible [ici](#).

• **Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté II (DSRP II)** : le DSRP2 a accordé une place spéciale à la problématique « genre et équité », et vise en particulier à favoriser la participation des femmes à la vie politique et aux instances de prise de décision en vue de corriger les inégalités entre les hommes et les femmes.

## ACTEURS NATIONAUX

### Responsabilités institutionnelles sur le genre

• **Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance**

MASPFE BP- 527 Conakry – Tél. Bur. (+224) 30.45.10.81–Tél. SP: (+224) 30.45.35.18. E-mail: [maspfe@sotelgui.net.gn](mailto:maspfe@sotelgui.net.gn)  
Secrétaire Générale : Diaby Mariama Sylla  
Tél : 631 17 52 84/ 628 44 48 4. Email : [munamary@yahoo.fr](mailto:munamary@yahoo.fr); [diamarsyl10@gmail.com](mailto:diamarsyl10@gmail.com)

#### • Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre

Marie Toure (directrice). Tél : 631367848

Batouly Kaba (Directrice adjointe). Tél : 656111215. Email : [batoukaba@yahoo.fr](mailto:batoukaba@yahoo.fr) – à vérifier

Seraphin-Kone Kolie (Chargé d'études). Tél : 664210375/631210375 – Email : [koliseraphinkone@yahoo.fr](mailto:koliseraphinkone@yahoo.fr)

Alsény Djibril (Premier chargé de suivi projet Appui à la Promotion du Genre). Tél : 657599815/631433808

Mousse Bangoura (Point focal projet Egalité de Sexe et Droit Reproductif). Tél : 621500027

• **Observatoire National de Lutte contre les Violences basées sur le Genre (VBG)**: créé en 2011, cet observatoire est chargé de la veiller et alerter sur les VBG. Il est également chargé de recherche, plaidoyer et de la centralisation des données sur les VBG, ainsi que de la coordination et l'orientation des actions des comités régionaux de lutte contre les VBG.

#### Ministères sectoriels

Dans plusieurs ministères techniques, des cellules genre ont été mises en place et il existe au niveau national un Groupe Thématique Genre. Création des Secrétariats Techniques d'Equité et du Genre, dans les trois ministères en charge du système éducatif.

• **Ministère de l'Agriculture, point focal genre** : Aminata Mara, Tel : 655498700

• **Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education civique, point focal genre** : Salimatou TOUNKARA, Tel : 664558696 / 628718140. Email : [salematoutoukara@yahoo.fr](mailto:salematoutoukara@yahoo.fr)

• **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESRS), point focal genre** : Aissatou M'Barra DIALLO, Tel : 628074464. Email : [aissatoumbara@yahoo.fr](mailto:aissatoumbara@yahoo.fr)

• **Ministère de la Santé, point focal genre** : Dr Ali CAMARA -

• **Ministère du Plan, point focal genre** : Mama Yawa SANDOUNO -

• **Ministère de la sécurité** : création d'un **Office National pour la Protection du Genre, de l'Enfance et des Moeurs (OPROGEM)** en 2009. C'est un service de police qui a pour mission de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de protection des femmes (et des enfants). Des centres pilotes de prise en charge des VBG sont en train d'être mis en place dans les commissariats de police.

#### Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

#### • **Coordination des ONG féminines de Guinée** :

Partenaires : FEMNET, FDEA, FAWE.

B.P. 1359, Conakry, Guinée. Tél: 224 42 29 63 / 45 18 67. Fax: 224 41 27 78

Email: [socoprona@mirinet.net.gn](mailto:socoprona@mirinet.net.gn)

Contact : Diaby Ilyassou Diallo – à compléter

• **Coalition Nationale de Guinée pour le Droit et la Citoyenneté des Femmes (CONAG)** : ONG militant pour la promotion des droits des femmes depuis près de 20 ans. Email : [tianguinee@yahoo.fr](mailto:tianguinee@yahoo.fr)  
Mr Cheick Sadibou SYLLA CONAG/DCF Tél. 66 88 40 50/62 48 28 00

• **Association Guinéenne des Femmes Enseignantes de l'Elementaire (AGFEE)** : fondée en 1996, les domaines d'action de l'AGFEE sont l'alphabétisation, l'éducation et l'éducation pré-scolaire. Leur objectif est « d'encourager la scolarisation de la jeune fille en milieu rural; participer à l'alphabétisation de la population féminine; améliorer la formation des enseignants du primaire; organiser les enseignants pour une meilleure gestion du temps ».

B.P. 3190, Conakry, Guinée.

Contact : Thiam Mariama Kesso Diallo

• **Appui aux femmes du secteur informel** : créée en 2001, son objectif est « d'aider les femmes du Secteur Informel à mieux s'organiser pour développer les activités et tirer profit des institutions et internationales; promotion de la santé des femmes dans le secteur informel et prévention du VIH/SIDA ».

B.P. 2176, Conakry, Guinée. Tél: 224 13 10 97 10

Contact : Mme Dioubabe 'Teminke'

• **Association des anciennes normaliennes de Guinée** : l'objectif de cette association est de « contribuer à la promotion de l'éducation pour tous en Guinée, en particulier l'éducation de la femme, de la fille et des tous petits ».

B.P. 1960, Conakry, Guinée. Tél: 224 22 02 77. Fax: 224 42 37 86

Contact : Koundounou Léhala

- **Association des femmes de Lanseboundji** : créée en 1992, cette association a pour objectif de « promouvoir la participation des femmes au développement socio-économique du pays par leur association à la conception et la réalisation des projets visant l'amélioration des conditions de vie des femmes et de leurs familles sur l'ensemble du territoire; améliorer les conditions de santé, de logement des femmes ainsi que leur approvisionnement en eau potable ».

B.P. 170, Commune Matam, Conakry, Guinée. Tél: 224 22 02 67. Fax: 224 46 50 39  
Contact : Fanta Camara Condé

- **Association des femmes entrepreneurs de Guinée** : créée en 1987, cette association a pour objectif de « réduire la pauvreté des femmes en renforçant leur rôle économique par le biais de la sensibilisation et de la formation à l'esprit d'entreprise; favoriser les échanges d'expérience et la commercialisation des produits des femmes; développement de l'information, ainsi que du système d'épargne et de crédit ».

B.P. 790, Conakry, Guinée. Tél: 224 46 38 42 / 21 45 31. Fax: 224 45 10 61 / 46 38 42  
Email: [sorafeg@sotelqui.net.gn](mailto:sorafeg@sotelqui.net.gn)

- **Association guinéenne des femmes chercheurs** : créée en 1991, cette association de femmes vise à « promouvoir la recherche au niveau des femmes guinéennes, vulgariser les acquis de la science et de la technologie dans l'allègement des travaux des femmes en vue d'améliorer leurs conditions de vie, accroître leurs revenus en milieu rural ».

B.P. 1014, Conakry, Guinée. Tél: 224 21 26 98 / 41 15 00. Fax: 224 41 29 62

- **Commission nationale des femmes travailleuses de Guinée** : fondée 1985 et affiliée à l'ECOSOC. Objectif : la défense des droits de la femme dans le travail; promouvoir l'esprit de syndicalisme chez les femmes.

- **Réseau des Femmes Chefs d'Entreprise de Guinée** : créé en 2011 avec un appui du PNUD.

- **Coopérative de construction des femmes de lansébundji** : créée en 1992, cette coopérative se donne pour objectif « d'améliorer les conditions de vie et d'habitation des familles membres; initier les activités génératrices de revenus et les encadrer dans leur gestion; améliorer les conditions sanitaires et approvisionnement en eau; mettre en place des programmes d'assistance sociale par le biais de l'entraide mutuelle et ensuite par le financement extérieur ».

Adresse: Commune de Matam, Conakry, Guinée. Tél: 224 46 26 70. Fax: 224 41 35 88  
Contact : Mme Fanta Camara Condé, Présidente

Une liste plus exhaustive des ONGs présentes en Guinée est disponible [ici](#).

## ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

### ONG internationales intervenant sur le genre

**DVV International - Institut de coopération internationale de la Confédération allemande pour l'éducation des adultes**

Projet mené en partenariat avec l'ONG *Jeunes animateurs communautaires et Incubateurs d'Entreprises (AJACIE)*, destiné aux femmes rurales de la préfecture de Pita. Plus d'informations sur ce projet [ici](#).

**Caritas Internationalis** : partenaire du FNUAP dans ses activités.

### Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

Groupe Thématique Genre : créé au sein du système des Nations Unies, notamment pour veiller à la prise en compte du genre dans les documents stratégiques du gouvernement.

**PNUD** : a mené plusieurs actions en faveur de l'égalité de genre et des femmes, notamment un appui financier et technique au développement institutionnel des instances en charge du genre, des programmes de micro crédit, développement rural etc...

Safiatou Kaba, Point Focal Genre PNUD Guinée. Email : [safiatou.kaba@undp.org](mailto:safiatou.kaba@undp.org). Tél. 664 51 25 19

### ONU Femmes

Mme Soetkin MEERTENS Experte en Genre, Paix et Sécurité (UN Women)

## Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

### *Activité économique/crédit*

**Union Européenne, Fonds de Crédit pour Jeunes et Femmes.** « L'action vise à faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux services de microfinance pour les aider au développement de petites entreprises et pour permettre un meilleur accès aux marchés ». Projet terminé en 2011.

### *Santé*

**AFD, UE** : Projet de santé maternelle et infantile.

**FNUAP, UNICEF** : projet conjoint pour l'abandon des mutilations génitales féminines. Plus d'informations sur ce programme dans le rapport annuel 2012, disponible [ici](#).

Mme Diaby Fatoutama DIARAYE - Coordinatrice Programme Conjoint UNFPA/UNICEF MGF/E.

**FNUAP, PNUD, UNICEF** : projet conjoint de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre

### *Autres*

**FNUAP**, « Renforcement des Capacités des Institutions Féminines Nationales »

**PNUD**, projet appui à la promotion du genre